

21122023\_071

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

|   |  |
|---|--|
| Nombre de Conseillers<br>• en exercice 14<br>• présents 10<br>• votants 12<br>(dont 3 procurations)<br>• Excusées 4<br>• Absent | Séance du 21 décembre 2023<br><br>L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire<br><br>Date de la convocation : 14 décembre 2023<br>Date d'affichage : 14 décembre 2023 |
|---|--|

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Christian BONNET ; Serge BARBASTE ; Christophe BRENAC ; Jean-Claude BARRAILLE ; Thierry CALS ;  
 Mmes : Christiane MADAULE ; Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE ; Marie-Christine LAURES

Excusés : Mmes Nathalie FAUGERAS (procuration à Mme Jocelyne GALINIER) ; Jocelyne GALINIER ; Mrs René ALIÈS (procuration à M Thierry CALS) ; Vincent COUSINIÉ (procuration à M Francis MATHIEU)

Mme Martine CROS été élue secrétaire de séance

**Urbanisme – Dénomination des voies privées**

En complément des délibérations n° 22052019\_03 / 22052019\_05 / 03062019\_08 / 24092019\_14 / 06072023\_04, dénommant les voies communales pour assurer les services de la Poste et la mise en place de la fibre optique, mais également pour faciliter les interventions en cas de secours (mise à jour des GPS), il convient d'ajouter à la liste des voies communales les chemins privés suivants :

| Plan | Désignations cadastrales ou utilisées  | Dénomination Proposée   |
|------|--|-------------------------|
| 24   | Voie privée lotissement le Barthillou – Route de la Poussarié au 2/2a/2b/2c/2d/2°/2f | Impasse de la Poussarié |
| 25   | Voie privée du 10a au 10d rue Côte de Pailhou  | Impasse Côte de Pailhou |

Après délibération, le conseil à l'unanimité, (dont 2 voix par procuration) Approuve les dénominations des voies telles que proposées.

Martine CROS  
Secrétaire de Séance



Francis MATHIEU  
Maire




Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures